

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Introduction

EPS maltraitée DNB / programmes / postes concours / horaires pour sections sportives et natation / réforme bac = baisse poids EPS / suppression option d'exploration et de complément / l'EPS n'est pas dans les enseignements de spécialité / STAPS postes recrutement.

Les conditions d'enseignement souvent lamentables pour l'EPS et le sport scolaire (la région Parisienne est sous équipée) repérées par le biais des enquêtes et des échanges collègues / SNEPFSU 92.

Cet après midi de réflexion autour de la question des équipements, installations, natation a permis de constater une « culture de l'adaptation » face à des situations d'enseignement pourtant peu favorables.

Le SNEP rappelle que les enjeux de l'existence d'installations sportives mises à disposition sont, le respect des horaires EPS, l'application des programmes, le bon déroulement des épreuves aux examens (CCF) ainsi que **le développement d'une EPS et d'un sport scolaire pour tous de qualité.**

Le constat : à partir d'outils fournis par le SNEP

Les témoignages des collègues permettent de repérer les principales difficultés rencontrées au quotidien :

- temps de déplacement longs qui réduisent l'horaire de pratique des élèves
- nombre et variété des installations insuffisantes
- installations vétustes et/ou inadaptées
- locaux annexes insuffisants et inadaptés (vestiaires, sanitaires, locaux de rangement
- manque / insuffisances de crédits pédagogiques pour l'achat du matériel,
- crédits de location des IS = manque de transparence et pas de prise en compte des besoins,
- **Natation en collège** = la majorité des collèges proposent la natation pour les 6èmes uniquement faute de crédits pour la location et pour les déplacements
- **absence de réponses des décideurs (Conseil Départemental pour les collèges et la Région pour les lycées), ou solutions proposées inadaptées.**
- installations sportives intra-muros pour les collèges pas toujours adaptées

Il faut différencier la situation des collèges, où pour un certain nombre d'entre eux, des installations intra-muros existent de celle des lycées et surtout des LP qui sont les plus en difficulté.

Des difficultés pour agir et intervenir

« Turn over » dans les équipes, volonté d'assurer les cours, pression de la direction et de l'inspection, partage des installations, hausse des effectifs, difficultés pour revendiquer et réticence pour aller au conflit, isolement. Le temps passe, les conditions d'enseignement se dégradent, mais une EPS continue néanmoins de fonctionner.

Pas d'AUTO CENSURE

Des interventions locales ...

Des actions locales sont déjà menées en CA. Des interventions se font auprès des décideurs le plus souvent par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du gestionnaire. Le peu d'écoute et de réponses démontrent l'insuffisance de ce type d'intervention.

A prolonger par des actions / interventions auprès des décideurs

Le SNEP fsu 92 propose de les inscrire dans une action commune de plus grande ampleur pour porter plus haut et fort la place de l'EPS dans notre département pour les collèges et les lycées LP. Le SNEP FSU 92 siège dans deux instances (CDEN, CIAEN) où il intervient à partir des dossiers d'établissements. **MAIS** le rapport de force ne peut se construire qu'avec la multiplication des interventions.

Le SNEP FSU 92 propose d'engager un plan d'action dans la durée:

Les préalables :

Bien connaître la situation de son établissement =

- les crédits pédagogiques EPS 2018 ?
- les crédits de locations d'installations sportives, de transport,

Analyser la situation de votre établissement avec les outils SNEP *

Informez le SNEP des démarches déjà réalisées :

- motion au Conseil d'Administration, courriers aux élus, rencontre avec des élus, actions avec les parents d'élèves.

Avec le SNEP :

1° élaborer des revendications :

- besoins en installations couvertes, découvertes, intra/extra muros, APPN (construction / rénovation / location)
- besoins en crédits pédagogiques,
- dossier spécifique natation...

2° Actions / interventions du plus grand nombre avec le SNEP

Auprès des décideurs élus (Conseillers Départementaux, Régionaux, Députés),

Modalités : motion en CA, lettres aux élus, communiqués de presse, audiences, actions médiatiques, saisie du CHS-CT, avec les alliés (parents d'élèves, associations sportives).

Parallèlement à ces actions le **SNEP FSU 92 interviendra** auprès du Conseil départemental 92, de la Région Ile de France et des députés, il **organisera le suivi et la coordination des actions.**

*Pour le SNEP FSU 92
Jocelyn Beurier, Patrick Mathieu*

* consulter la rubrique Equipements sur le site national du SNEP FSU